



## **Assemblée communale du 31 mai 2021**

<b>Lieu</b>	: Salle polyvalente de Gletterens en raison des mesures COVID-19 à respecter
<b>Présidence :</b>	Philippe Cotting
<b>Membres présents :</b>	50 citoyennes et citoyens
<b>Majorité absolue :</b>	26
<b>Excusée :</b>	Mme Catherine Jacot
<b>Désignation des scrutateurs :</b>	Messieurs Gérald Collomb et Yann Dubied

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

En préambule, les nouveaux membres du Conseil communal se présentent et communiquent les dicastères dont ils ont la charge.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous-ménages.

### **Présentation du tractanda**

- 1. Approbation du procès-verbal du 21.12.2020**
- 2. Comptes de l'exercice 2020**
  - 2.1 présentation du compte de fonctionnement**
  - 2.2 présentation du compte des investissements**
  - 2.3 rapport de l'organe de contrôle**
  - 2.4 rapport de la commission financière**
  - 2.5 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2020**
- 3. Investissement pour le changement du système informatique de l'administration communale et crédit y relatif**
- 4. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative**
- 5. Election des membres de la Commission financière pour la période administrative**
- 6. Election des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative**

7. Election des membres de la commission de naturalisation pour la période administrative
8. Délégation de compétence pour les transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 100'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement communal des finances.
9. Informations et divers

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

#### **Point 1 – Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2020**

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

En référence à la remarque de M. Yann Dubied, le paragraphe sous vote, point 3.2.2. sera modifié comme suit :

« Au vote à main levée, le crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour la rénovation de la buvette du camping est approuvé par..... »

Aucune autre remarque n'étant formulée, les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

#### **Vote :**

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2020 à la majorité des voix, sans avis contraire.

#### **Point 2 – Comptes de l'exercice 2020**

##### **2.1 Présentation du compte de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement ont pu être consultés sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Un résumé des comptes est présenté en rétroprojection par M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal en charge des finances.

Il relève notamment les prélèvements sur réserves pour les chapitres 16 abri PC, 70 eau, 71 épuration et dissolution de la provision TVA sur déchets et les attributions aux réserves pour pertes de loyers 2021 COVID-19, l'attribution de la provision perte s/débiteurs, l'amortissement complémentaire du chauffage à distance et les amortissements.

Résultat avant amortissements, attributions aux réserves et provisions CHF 914'807.65

La marge d'autofinancement est en hausse par rapport à 2019.

Les comptes 2020 correspondent, dans leur ensemble, au budget voté. Certains points particuliers sont expliqués, soit sur les chapitres présentant des charges ou des revenus supplémentaires.

## 2.2 Présentation du compte des investissements

Comme pour le compte de fonctionnement, les citoyens ont pu prendre connaissance des principaux objets dans l'information communale. Les dépenses sont liées principalement à la réfection des chemins agricoles du Bochat et Champ d'Orsens, l'aménagement du Chemin des Grèves et l'installation du chauffage à distance et les recettes aux subventions fédérales et cantonales pour la réfection de chemins agricoles.

Selon l'ordre de parole déterminé, la parole est donnée aux citoyens :

- En réponse à M. Stéphane Müller, M. Guerry informe que la recette supplémentaire au port de batellerie est principalement liée à l'augmentation du tarif d'hivernage qui a été fixé à CHF 30.00/m<sup>2</sup> dès 2020 au lieu de CHF 10.00/ml.

## 2.3 Rapport de l'organe de contrôle

Ce rapport est présenté par M. Claude-Alain Guerry.

Sur la base du mandat confié, l'organe de révision a vérifié les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. La responsabilité de l'organe de révision consiste à vérifier les comptes et à exprimer une opinion sur les comptes.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

En conclusion du rapport, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- Bilan au 31.12.2020	CHF.	20'398'976.90
- Résultat (excédent de produits)	CHF.	18'081.65

## 2.4 Rapport de la Commission financière

M. Frédéric Gross, Président, communique que les membres de la commission financière ont pris connaissance des comptes 2020 et ont rencontré Mme Zurbuchen et M. Guerry pour la présentation. Après une série de questions, la commission financière a rencontré le nouveau Conseil communal et les réponses ont été apportées.

La commission financière relève les points suivants :

*Bilan :*

- La précision a été apportée au sujet du montant débiteurs STEP de CHF 119'000.00.
- L'organe de révision a fait remarquer au Conseil communal que l'inventaire du patrimoine administratif n'était pas à jour. Cette mise à jour sera réalisée avec le nouveau système comptable MCH2 dans le courant de cette année.

*Comptes de fonctionnement :*

- Les informations principales ont été apportées par l'annexe à la convocation éditée sur le site communal. La commission financière a obtenu les renseignements nécessaires et ne rapporte aucune information complémentaire.

*Comptes des investissements :*

- L'annexe à la convocation éditée sur le site communal a également apporté les informations principales. La commission financière a obtenu, en complément, les renseignements sur les autres investissements non répertoriés sur l'annexe. Des précisions relatives à l'aménagement du Chemin de la Condémine ont été communiquées, concernant les participations privées en relation avec le message du Conseil communal lors la proposition d'investissement.

Pour l'acceptation des comptes de l'exercice 2020 tels que présentés, la commission financière émet un préavis favorable.

**2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements**

M. Philippe Cotting, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2020.

**Vote :****Approbation du compte de fonctionnement**

A main levée, à la majorité des membres présents et sans objection, les comptes de fonctionnement, qui présentent un excédent de produits de CHF 18'081.65, sont approuvés par l'assemblée communale.

**Approbation du compte des investissements**

A main levée, à la majorité des membres présents et sans objection, les comptes des investissements, qui présentent un total des charges de CHF 1'015'126.45, sont approuvés par l'assemblée communale.

**Point 3 - Investissement pour le changement du système informatique de l'administration communale et crédit y relatif**

M. Claude-Alain Guerry procède à la présentation et la proposition du nouveau système informatique par rétroprojection :

Il relève les avantages de ce nouveau système pour l'accomplissement des diverses tâches comptables et administratives.

Il s'agit du système ERP URBANUS de Dataconsulting qui est un logiciel de gestion des activités des communes développé en modules qui peuvent être intégrés ou non selon les besoins et les demandes de la commune. Il a pour avantages l'utilisation d'un seul logiciel, la proximité avec le développeur et les synergies avec les communes des alentours qui l'utilisent.

Introduction du système ERP URBANUS en 3 phases:

- Logiciel, installation et formation des modules de base CHF 90'250.00
- => octobre - novembre 2021
- Acquisition de 10 tablettes surfaces PRO (logiciel et installation) CHF 20'870.00
- => octobre-novembre 2021

- Applications additionnelles (gestion des documents GED, amendes, gestion des PV,...) CHF 22'500.00
- => décembre 2021

**Total du renouvellement du système informatique** **CHF 133'820.00**

**Financement :**

Le financement est effectué par le biais de la réserve de CHF 130'000.00 constituée sur les comptes 2020.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- M. Stéphane Müller demande s'il y a une contre-proposition.
- M. Guerry informe que ces programmes sont spécifiques aux communes et que peu d'entreprises en informatique les proposent. Le système présenté ce soir est utilisé par plus de 40 communes dans le canton de Fribourg.
- Mme Zurbuchen relève l'importance de la gestion avec un seul logiciel et qu'il serait préférable de procéder à la bascule cette année au vu de la mise en place de MCH2.
- M. Cotting confirme que d'autres offres seront demandées.
- M. Thierry Vojtasik estime qu'il est préférable d'utiliser un système adéquat, important pour le gain de temps.
- M. Pierre-Alain Gogniat informe que le Service cantonal de l'informatique gère des ERP qui sont également proposés aux communes. Ce type de logiciel communal n'est en effet pas énormément offert sur le marché.
- M. Yann Dubied demande expressément si des formations sont prévues d'être dispensées aux employées. M. Claude-Alain Guerry répond par l'affirmative.

**Préavis de la commission financière**

M. Frédéric Gross, Président, communique le préavis favorable, sous l'aspect financier, à l'investissement pour le changement du système informatique de l'administration communale.

**Vote :**

Au vote à main levée, à la majorité des membres présents et un avis contraire, l'investissement de CHF 133'820.00 pour le changement du système informatique de l'administration communale est accepté.

**Point 4 - Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative**

M. Philippe Cotting précise que, en début de législature, l'assemblée communale doit se prononcer sur le mode de convocation des assemblées. Le mode de convocation déterminé par l'assemblée communale vaut pour la durée de la législature.

Deux modes sont possibles :

- convocation individuelle par courrier
- circulaire tous-ménages, selon la procédure adoptée par notre commune depuis plusieurs années.

Le Conseil communal propose de maintenir le mode de convocation par le biais de tous-ménages.

Les membres de l'assemblée ne formulent aucune question et aucune objection quant à cette proposition.

**Vote :**

A main levée, à la majorité des voix et sans avis contraire, les membres de l'assemblée approuvent le mode de convocation par circulaire tous-ménages.

**Point 5 - Election des membres de la Commission financière pour la période administrative**

M. Cotting précise que, pour chaque législature, l'assemblée est invitée à nommer les différentes commissions. Pour chacune d'entre elles, le Conseil communal va proposer des candidats. Chaque citoyen peut proposer d'autres candidats.

Si le nombre de candidats est supérieur aux sièges à repourvoir, il y a élection. Dans le cas où le nombre de candidats est égal aux sièges à repourvoir, les candidats sont élus tacitement.

**Proposition de 5 candidats du Conseil communal:**

- Demierre Joël, Gross Frédéric, Müller Stéphane, Rodrigo Grégory et Simone Fabrizio

M. Cotting demande si d'autres candidats sont à présenter par les membres de l'assemblée.

**Décision :**

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les personnes proposées pour la commission financière sont élues par acclamation.

**Point 6 - Election des membres de la commission d'aménagement du territoire et de l'énergie pour la période administrative**

La commission d'aménagement et de l'énergie est composée de 7 membres, 3 conseillers communaux et 4 membres issus de l'assemblée.

**Le Conseil communal propose les 4 candidats suivants :**

- Béguin Luc-Olivier, Delley Grégory, Jacot Catherine et Vojtasik Thierry.

M. Alexandre Dubey propose sa candidature.

Aucun autre candidat n'est présenté par l'assemblée. Il est procédé à l'élection.

**Election des membres**

Bulletins délivrés	50
Bulletins rentrés	50
Bulletins valables	50
Majorité absolue	26

**Sont élus :**

- Delley Grégory	46 voix
- Vojtasik Thierry	43 voix
- Jacot Catherine	43 voix
- Béguin Luc Olivier	41 voix

M. Alexandre Dubey obtient 22 voix.

**Point 7 - Election des membres de la commission de naturalisation pour la période administrative**

La commission de naturalisation est composée de 5 membres, 2 conseillers communaux et 3 membres issus de l'assemblée.

**Le Conseil communal propose les 3 candidats suivants :**

- Bögli Philippe, Dubey Véronique et Müller Valérie

**Décision :**

Aucun autre candidat n'étant présenté par l'assemblée, les personnes proposées pour la commission de naturalisation sont élues par acclamation.

**Point 8 - Délégation de compétence pour les transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 100'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement communal des finances.**

M. Cotting informe que cette délégation de compétence prendra fin à l'entrée en vigueur du règlement communal des finances qui sera soumis à l'assemblée communale prochainement.

**Décision :**

A l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent la délégation de compétence pour les transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 100'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement communal des finances.

**Point 9 - Informations et divers**

Avant de donner la parole à l'assemblée pour diverses questions, M. Cotting remercie toutes les personnes qui ont terminé leur mandat au sein du Conseil communal :

M. Nicolas Gavillet, pour son mandat durant 5 ans, M. Nicolas Schuwey, également durant 5 ans, Mme Sabine Zimmermann durant 9 ans et MM. Jean-François Perriard et Edgar Chambettaz qui ont passé respectivement 16 et 35 ans au service de la commune.

Le Conseil communal aura l'occasion de les remercier plus concrètement lorsque les directives liées à la situation sanitaire seront assouplies.

M. Cotting remercie également toutes les personnes qui ont terminé leur mandat au sein des diverses commissions.

Toutes ces personnes sont remerciées chaleureusement par les applaudissements de l'assemblée.

Mme Anne-Paule Rossel Serio, conseillère communale, qui représente la commission culturelle, présente les activités de cette commission qui est d'autre part composée de Mme Mireille Godel et MM. Pierre-Alain Gogniat et Samuel Isoz. Elle profite de lancer un appel à toutes les personnes intéressées et demande de relayer le message.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- Mme Edmée Mattsson demande s'il est prévu d'installer des points de récupération de tri des déchets au village de Delley.
- M. Guerry relève que le Conseil communal a porté une réflexion pour l'installation d'un compacteur pour les sacs à ordures à Delley, mais cet objet est en suspens. Par contre, le système de récupération par tri sélectif n'est pas prévu d'être installé ailleurs qu'à la déchetterie, ceci afin d'éviter que le tri ne soit pas respecté.
- M. Donatello Serio estime que des contrôles plus rigoureux devraient être réalisés en ce qui concerne le tri à la déchetterie. M. Guerry informe qu'il s'agit en effet d'une discussion récurrente.

- M. Jean-Claude Décrevel relève l'information communale qui mentionne qu'aucune autorisation ne sera délivrée sur le territoire communal pour des installations de cantines dans le cadre de manifestations sur le territoire communal. Des marchés sont autorisés ailleurs.
- M. Cotting informe que certes l'évolution des directives sanitaires permet l'organisation de certaines manifestations, cependant les plans de protection sont très contraignants, demandent un dispositif de sécurité important et sont une lourde charge pour les sociétés organisatrices. Pour ces raisons, le Conseil communal a pris cette décision pour cette année encore.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting clôt l'assemblée à 21h15 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation et les invite à partager une verrée.

Ainsi fait à Delley

La secrétaire

  
M. Collaud

Au nom du Conseil communal



Le syndic

  
Ph. Cotting